

TP - FORMATEUR PROFESSIONNEL D'ADULTES – FPA 2025/2026

Titre RNCP n°37275 publié le 25/01/2023, niveau 5, certifié par le ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion

Public visé :

Tout public avec une expérience professionnelle et une expertise métier.

Prérequis :

Niveau IV (BAC) et/ou expérience significative de travail permettant une adaptation rapide aux conditions d'apprentissage

Objectifs :

A l'issue de la formation le titulaire de ce titre sera capable de :

- Élaborer la progression pédagogique d'une formation multimodale à partir d'une demande
- Concevoir un scénario pédagogique et d'accompagnement en intégrant la multimodalité
- Concevoir des activités d'apprentissage et d'évaluation en intégrant la multimodalité
- Animer une formation et faciliter les apprentissages selon différentes modalités
- Évaluer les acquis de formation des apprenants
- Remédier aux difficultés individuelles d'apprentissage
- Accompagner les apprenants dans leur parcours de formation
- Accueillir un apprenant en formation et co-construire son parcours
- Tutorer les apprenants à distance
- Accompagner le développement professionnel des apprenants
- Respecter et faire respecter la réglementation en vigueur en formation et dans sa spécialité
- Réaliser une veille pour maintenir son expertise de formateur et de professionnel dans sa spécialité
- Analyser ses pratiques professionnelles

Validation compétences :

La certification est organisée en 4 blocs de compétences pouvant être suivis séparément suite à une validation partielle, une VAE.

Bloc 1 RNCP37275BC01 Concevoir et préparer la formation

Bloc 2 RNCP37275BC02 Animer une formation et évaluer les acquis des apprenants

Bloc 3 RNCP37275BC03 Accompagner les apprenants en formation

Bloc 4 RNCP37275BC04 Inscrire sa pratique professionnelle dans une démarche de qualité et de responsabilité sociale des entreprises

Nota : si un apprenant ne valide pas son titre ou a seulement une validation partielle, ce dernier ne peut s'inscrire à une nouvelle session d'examen qu'à partir de 6 mois après la date de la première présentation au titre dans le centre certificateur de son choix.

Il peut de nouveau se représenter au titre pour valider les CCP non validés si le titre est toujours actuel car les titres sont réformés tous les 5 ans. Si ce dernier a été réformé en date d'inscription pour la nouvelle certification, le candidat devra être inscrit sur la nouvelle mouture du titre

Passerelle : NC

Équivalences : NC

AJT Formation & conseil	Créé le	Emis par	M.A.J.	Date de transmission	Destinataire	Page 1 sur 7
	13/02/2024	Admin	01/01/2026	04/06/2026	Site Internet	

Les débouchés :

Vous pouvez évoluer vers les métiers :

- Formateur
- Formateur d'adultes
- Formateur technique
- Animateur, formateur consultant
- Professeur
- Enseignant
- Chargé de formation

Statistiques :

Année d'obtention de la certification	Nombre de certifiés	Nombre de certifiés à la suite d'un parcours vae	Taux d'insertion global à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 2 ans (en %)
2021	2516	133	78	68	56

Accessibilités aux personnes handicapées :

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite. Si vous êtes en situation de handicap, notre référent handicap peut faire le point sur vos besoins spécifiques et étudier les adaptations matérielles et/ou pédagogiques à mettre en place : tiers-temps pour les épreuves d'évaluation, adaptation des supports, compensation matérielle, ...

Méthodes mobilisées : Formation alternant des périodes en centre de formation et des périodes en entreprise. Les cours dispensés en centre s'appuient sur une alternance d'apports théoriques, d'exercices pratiques individuels ou en sous-groupes, d'échanges, de quizz, production de livrables, mises en situation, participation à des projets...

Durée : 707 heures

Modalités et délais d'accès :

Entretiens individuels et test de positionnement
Modularisation des parcours en fonction des résultats d'évaluation

Formation en inter de 1 à 10 participants maximum. L'inscription peut se faire jusqu'à 1 jour avant le début de la session sans subrogation d'opco*. La formation démarre à la signature de la convention* et les dates sont convenues en accord avec le client.

Contrat et période de professionnalisation
Plan de développement des compétences
Aide Individuelle à la Formation

AJT Formation & conseil	Créé le	Emis par	M.A.J.	Date de transmission	Destinataire	Page 2 sur 7
	13/02/2024	Admin	01/01/2026	04/06/2026	Site Internet	

*Nota : En cas de subrogation auprès d'un Ocpo, un délai supplémentaire sera accordé pour le démarrage de la formation en attendant l'accord de prise en charge.

Tariff : Le prix de la formation est fixé en fonction de la prise en charge accordée par l'organisme financeur.

Chiffres clés :

Indicateurs de résultats : Les indicateurs de résultats obligatoires cités à l'article L6111-8 du code du travail, calculés par les ministères chargés de la formation professionnelle et de l'éducation nationale sont rendus publics sur le site :
[https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/formation?formation=AUTRE_5\\$33301\\$TH5-T](https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/formation?formation=AUTRE_5$33301$TH5-T)

Taux d'obtention 2025 : 100%
Taux de présentation à l'examen : 77%
Taux d'interruption de formation 2025 : 23 %
Taux de poursuite d'étude : 0%
Taux d'insertion professionnelle : Non communicable
Valeur ajoutée de l'établissement : 10%

PROGRAMME :

Activité 1 : Concevoir et préparer la formation

Cette activité se décline en :

Compétence 1 : Elaborer la progression pédagogique d'une formation multimodale à partir d'une demande

A partir d'un référentiel, d'un cahier des charges ou d'une demande informelle, en tenant compte du cadre contractuel et financier et des moyens humains, matériels et pédagogiques, analyser la demande de formation et les caractéristiques des publics, analyser les besoins d'accompagnement, identifier les compétences et savoirs à acquérir, les traduire en objectifs de formation, déterminer les étapes de la formation, les modalités pédagogiques et les durées associées, déterminer les étapes de l'accompagnement, les modalités et les durées associées, prévoir et planifier les situations d'apprentissage, d'évaluation et d'accompagnement correspondant aux différentes étapes afin de rédiger un plan d'accompagnement et une progression pédagogique respectant un ordre logique, adaptés à la demande et exploitables par des tiers.

Compétence 2 : Concevoir un scénario pédagogique et d'accompagnement en intégrant la multimodalité

AJT Formation & conseil	Créé le	Emis par	M.A.J.	Date de transmission	Destinataire	Page 3 sur 7
	13/02/2024	Admin	01/01/2026	04/06/2026	Site Internet	

A partir de la progression pédagogique et en tenant compte des nœuds d'apprentissage, de l'hétérogénéité des besoins et des caractéristiques des publics, du cadre contractuel et financier de la formation, des règles d'hygiène et de sécurité, et de la réglementation de sa spécialité, décliner les objectifs de formation en objectifs pédagogiques, définir et structurer les étapes clés du scénario, préciser les durées, décrire les situations d'apprentissage, d'évaluation et d'accompagnement en précisant les intentions pédagogiques, les méthodes et techniques, les activités, outils, ressources et modalités associées, les critères et modalités d'évaluation, et les outils et modalités de l'accompagnement, anticiper les difficultés et les moyens d'y remédier afin de concevoir un scénario pédagogique et d'accompagnement et de prévoir des scénarii alternatifs. Préciser les moyens nécessaires, mettre en place une organisation permettant d'accueillir simultanément ou alternativement et d'accompagner des apprenants avec des parcours individualisés, anticiper la logistique afin de préparer l'animation de la formation.

Compétence 3 : Concevoir des activités d'apprentissage et d'évaluation en intégrant la Multimodalité

A partir des situations d'apprentissage et d'évaluation et des modalités prévues, recenser à l'interne et à l'externe des activités, ressources et corrections, ainsi que des capsules pédagogiques existantes, identifier les ressources pédagogiques manquantes et vérifier les moyens humains et matériels nécessaires à leur production, afin de préparer la conception.

A partir de cet état des lieux et des objectifs pédagogiques, et en prenant en compte les principes de la RSE, les règles d'hygiène et de sécurité, les évolutions et la réglementation du domaine de spécialité, les caractéristiques des publics et la réglementation sur la propriété intellectuelle, concevoir les activités, ressources et capsules pédagogiques manquantes en rédigeant leur plan ou leur storyboard, en rédigeant des consignes explicites, en créant ou rassemblant les contenus et en les organisant sur des supports bureautiques ou dans des outils de conception numérique, formaliser leurs modalités d'utilisation par un tiers et rédiger des corrections et des rétroactions automatiques, afin de préparer l'animation et l'évaluation de la formation.

Activité 2 : Animer une formation et évaluer les acquis des apprenants

Cette activité se décline en :

Compétence 4 : Animer une formation et faciliter les apprentissages selon différentes modalités

A partir du scénario pédagogique, en s'appuyant sur les activités d'apprentissage, les ressources et les modalités prévues, replacer les apprentissages dans la progression pédagogique, présenter aux apprenants les objectifs, les étapes de l'animation et les modalités d'évaluation, mettre en œuvre l'animation de la formation en s'appuyant sur des consignes explicites et en utilisant des méthodes et techniques adaptées aux objectifs et au public, et adapter le scénario aux besoins identifiés et aux caractéristiques des apprenants, afin d'atteindre les objectifs visés.

En prenant en compte les spécificités des apprenants, et notamment des personnes en situation de handicap et en adoptant une posture de facilitation des apprentissages, encourager et réguler les échanges et la participation des apprenants, entretenir la dynamique de groupe et favoriser la collaboration et la co-construction collective, afin de faciliter l'émergence de solutions partagées et l'acquisition individuelle et collective des savoirs et des compétences.

Compétence 5 : Evaluer les acquis de formation des apprenants

A partir des objectifs visés, d'un référentiel de certification ou de diplôme, ou d'un cahier des charges, et en tenant compte des caractéristiques des apprenants et des moyens humains et matériels,

AJT Formation & conseil	Créé le	Emis par	M.A.J.	Date de transmission	Destinataire	Page 4 sur 7
	13/02/2024	Admin	01/01/2026	04/06/2026	Site Internet	

identifier des situations d'évaluation, déterminer des critères et indicateurs d'évaluation, définir les modalités et adapter ou créer les activités d'évaluation afin de concevoir les outils nécessaires à l'évaluation des objectifs visés. A partir du scénario pédagogique et des outils d'évaluation, en tenant compte des pré-acquis des apprenants et en adoptant une posture de non-jugement, mettre en œuvre des évaluations diagnostiques, formatives ou sommatives en s'appuyant sur des consignes explicites, accompagner les apprenants dans le processus d'évaluation, estimer les écarts entre les objectifs visés et les résultats obtenus, restituer et analyser avec les apprenants leurs résultats, afin de mesurer leur progression et de définir d'éventuelles actions correctrices ou de valider les acquis dans le cadre de la délivrance de tout ou partie d'une certification.

Compétence 6 : Remédier aux difficultés individuelles d'apprentissage

A partir de l'observation des comportements des apprenants, de leurs interactions et de leurs résultats aux évaluations et en tenant compte des caractéristiques des apprenants, de la progression pédagogique, des moyens humains et matériels et des limites de son champ d'intervention, repérer les difficultés d'apprentissage individuelles, mettre en œuvre une démarche diagnostique, identifier les causes des difficultés, co-construire une stratégie de remédiation, proposer des activités de remédiation individuelles ou collectives et s'assurer de leur efficacité, afin d'engager l'apprenant et de lever les obstacles à l'acquisition des savoirs et des compétences.

Activité 3 : Accompagner les apprenants en formation

Cette activité se décline en :

Compétence 7 : Accompagner les apprenants dans leur parcours de formation

A partir du scénario d'accompagnement et en fonction des parcours de formation individuels et collectifs des apprenants, conduire des entretiens d'accompagnement en respectant les étapes et les techniques, formaliser la progression des apprenants, repérer leurs éventuelles difficultés, les analyser, co-construire des solutions, proposer d'éventuels ajustements de parcours et orienter les apprenants vers les acteurs appropriés pour les problématiques ne relevant pas de ses champs d'intervention afin de favoriser l'engagement et la réussite des apprenants.

En utilisant les outils et documents de suivi, rédiger des bilans, collecter et transmettre les éléments de suivi afin d'assurer la traçabilité de l'accompagnement et de répondre aux obligations du système de qualité et de conformité.

Compétence 8 : Accueillir un apprenant en formation et co-construire son parcours

A partir du cahier des charges de la formation et du scénario d'accompagnement, accueillir individuellement l'apprenant, présenter le déroulement du positionnement, expliciter les consignes pour sa mise en œuvre et analyser les résultats pour identifier ses pré-acquis.

A partir des résultats obtenus et de la progression pédagogique, en prenant en compte les demandes spécifiques et en s'appuyant sur les techniques d'entretien, conduire un entretien de restitution, repérer les besoins de formation de l'apprenant, ses modalités préférentielles d'apprentissage et ses contraintes, valider avec l'apprenant les objectifs, les étapes et les modalités de sa formation, planifier les temps d'accompagnement, formaliser et contractualiser ces éléments afin de co-construire un parcours adapté à ses besoins.

Compétence 9 : Tutorer les apprenants à distance

A partir du scénario tutoral et de la charte tutorale, en tenant compte des besoins tutoraux des apprenants et des spécificités de la formation à distance, mettre en œuvre un tutorat à distance proactif et réactif, faciliter l'utilisation de l'environnement d'apprentissage en ligne et à distance, formuler des consignes, des propositions et des rétroactions, mettre à disposition des ressources complémentaires, afin de permettre aux apprenants de s'approprier et d'adapter leur parcours de formation à distance, de favoriser les apprentissages et de limiter le taux d'abandon.

AJT Formation & conseil	Créé le	Emis par	M.A.J.	Date de transmission	Destinataire	Page 5 sur 7
	13/02/2024	Admin	01/01/2026	04/06/2026	Site Internet	

En tenant compte de la dynamique de groupe et des difficultés individuelles, animer et modérer les échanges sur des outils de communication collaboratifs afin d'initier et d'entretenir une communauté apprenante à distance.

Tracer les interventions tutorales réalisées dans un outil numérique pour rendre compte du suivi et de la progression des apprenants et favoriser la collaboration entre les intervenants.

Compétence 10 : Accompagner le développement professionnel des apprenants

A partir du scénario pédagogique et du scénario d'accompagnement, en prenant en compte le projet professionnel et les représentations des apprenants, mettre en œuvre des temps de formation individuels et collectifs, conduire des entretiens individuels, favoriser la réflexivité des apprenants, faire identifier les compétences et les comportements acquis et restant à acquérir, les accompagner dans l'appropriation des comportements et compétences nécessaires à leur projet professionnel, afin de développer l'identité professionnelle des apprenants et de favoriser leur employabilité.

A partir des obligations réglementaires et contractuelles, consulter et renseigner le livret de suivi en entreprise, dialoguer avec le tuteur et l'apprenant afin de suivre sa progression et de proposer des actions correctives en centre ou en entreprise.

A partir des situations individuelles et des usages spécifiques du domaine de spécialité, rechercher avec les apprenants les atouts et les freins à la réalisation de leur projet, les accompagner dans leur recherche de stage ou d'emploi, afin d'éviter les ruptures et de sécuriser le parcours vers l'insertion professionnelle ou le maintien dans l'emploi.

Activité 4 : Inscrire sa pratique professionnelle dans une démarche de qualité et de responsabilité sociale des entreprises

Cette activité se décline en :

Compétence 11 : Respecter et faire respecter la réglementation en vigueur en formation et dans sa spécialité

A partir des obligations contractuelles de la formation, et en tenant compte des processus de qualité et de conformité, participer à la conception et à la mise en œuvre d'outils de suivi administratif et pédagogique, collecter, analyser et mettre à disposition les éléments de suivi et les éléments de preuves, et rédiger des bilans, afin d'assurer la traçabilité de la formation, de valider les indicateurs qualité relevant de la responsabilité du formateur et de participer au processus d'amélioration continue de la formation.

A partir des obligations réglementaires en termes d'hygiène, de santé et de sécurité au travail et en prenant en compte les principes de la RSE, identifier et prévenir les gestes et comportements dangereux, favoriser les pratiques respectueuses de l'environnement, repérer et prévenir les attitudes discriminatoires, afin de respecter et de faire respecter la réglementation en vigueur en formation et dans sa spécialité.

Compétence 12 : Réaliser une veille pour maintenir son expertise de formateur et de professionnel dans sa spécialité

A partir de ses connaissances et de ses compétences dans sa spécialité et dans la formation professionnelle, identifier les sources d'information, les événements et les acteurs pertinents, rechercher des informations fiables sur les évolutions technologiques, concurrentielles, pédagogiques et réglementaires relatives à son secteur d'activité et à la formation professionnelle, collecter et organiser les informations recueillies, créer et entretenir des relations avec un réseau local d'acteurs et avec des communautés professionnelles, et partager les informations avec son organisation, afin de mettre en œuvre une démarche de veille formalisée, d'actualiser ses contenus de formation et ses pratiques pédagogiques, de faciliter l'accompagnement des apprenants et de répondre aux obligations du système de qualité et de conformité.

Compétence 13 : Analyser ses pratiques professionnelles

AJT Formation & conseil	Créé le	Emis par	M.A.J.	Date de transmission	Destinataire	Page 6 sur 7
	13/02/2024	Admin	01/01/2026	04/06/2026	Site Internet	

A partir de situations professionnelles rencontrées par le formateur dans son activité, en s'appuyant sur une démarche d'analyse de pratique professionnelle et sur des références théoriques et méthodologiques, revenir sur les situations vécues, décrire les situations en distinguant faits, opinions et sentiments, exprimer les émotions ressenties, identifier les facteurs déterminants de la situation, analyser sa manière d'agir et envisager l'ajustement ou la capitalisation de ses pratiques afin d'identifier ses points forts et ses axes de progrès, de mieux appréhender de nouvelles situations et d'améliorer l'efficacité de son activité. Être force de proposition afin de contribuer à l'amélioration continue du fonctionnement de l'organisation pour laquelle il travaille.

Modalités pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Chaque section est pilotée par un Responsable de formation, le stagiaire est suivi lors de ses périodes en entreprise par un Tuteur AJT qui organise au minimum deux rencontres sur le lieu de travail avec un tuteur entreprise identifié et formé.

Chaque équipe pédagogique est organisée autour de son responsable de formation qui valide et suit les déroulés au travers d'un outil en ligne permettant un accès aux contenus de leurs cours pour les stagiaires, et à l'intégralité des cours pour les formateurs. Sur cet accès est également disponible le synoptique de l'action, le détail de chaque jour en termes de contenus et de méthodes (contenus pédagogiques, études de cas, TP).

Modalités d'évaluation des connaissances :

- Évaluations formatives :

Des évaluations sont réalisées tout au long du parcours du parcours de formation sous forme d'exercices pratiques, quizz, étude de cas

- Évaluation sommative :

L'évaluation se compose d'une mise en situation professionnelle hors situation de production pour les activités mentionnées dans le programme.

L'épreuve finale se déroule en 1h50 dont 1h30 de face à face devant le jury et 20 min d'entretien final. Les mises en situation sont réalisées à partir de reconstitutions permettant de valider les compétences clés de l'emploi et doivent rester dans un contexte propre à celui pratiqué par le candidat pendant sa période en entreprise.

Moyens de suivre l'exécution du programme et d'en apprécier des résultats :

La présence effective à l'action de formation et la durée de celle-ci sont justifiées par la signature par le stagiaire d'une feuille d'émargement par demi-journée. Les formateurs signent également ces feuilles d'émargement qui précisent les noms et prénoms de chacun.

Le responsable pédagogique, le responsable de formation de l'action et l'équipe de formateurs partagent un outil commun de suivi des réalisations. La validation se fait de manière informelle / impromptue et formelle / positionnée, afin de vérifier les acquis.

L'ensemble des commentaires, annotation, progrès, sont accessibles par tous les participants à l'action, grâce à un code d'accès personnalisé, sur nos parcours de formation en ligne.

Moyen de contact

Par mail : contact@coevia.fr

Par téléphone : 04 28 35 05 14

AJT Formation & conseil	Créé le	Emis par	M.A.J.	Date de transmission	Destinataire	Page 7 sur 7
	13/02/2024	Admin	01/01/2026	04/06/2026	Site Internet	